

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mercredi 2 mai 2018

## COMMUNIQUÉ

### **Présentation au gouvernement du rapport d'orientation sur les pistes potentielles de réforme du système de santé calédonien**

**Ce matin, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, lors de sa réunion de collégialité, a pris connaissance du rapport d'orientation sur les pistes potentielles de réforme du système de santé calédonien.**

Le RUAMM (Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité) a été créé en 2002.

Au 31 décembre 2017, il couvrait 261 755 assurés et bénéficiaires, soit la quasi-totalité de la population calédonienne.

#### **La situation actuelle**

Les ressources du RUAMM sont essentiellement constituées des cotisations (77%) et ces dernières ne cessent de stagner, alors que les dépenses de santé évoluent chaque année en moyenne de 4,4%.

En 2017, l'équilibre du régime a été trouvé par des subventions de l'ordre de 18,3 milliards.

Pour 2018, ces subventions devraient être de l'ordre de 23 milliards. Or, les disponibilités de l'Agence Sanitaire et Sociale en début d'année, se limitent à 14,4 milliards.

Le déficit prévu pour 2018 se situe autour de 9,9 milliards.

**C'est ce contexte intenable, menaçant la survie du RUAMM à très court terme, qui a conduit le gouvernement à se pencher sur cette situation et à rechercher toutes les pistes d'économie et de recettes supplémentaires possibles.**

#### **Le travail d'expertise du gouvernement**

Depuis 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie travaille sur la problématique de la gouvernance et de la gestion des régimes de protection sociale. Un certain nombre d'études a été réalisé :

- Une mission de l'agence de coordination des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ;
- Une mission de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ;

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\**

- Une mission de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) ;
- Une étude de l'ISEE.

Il faut rappeler également le lancement du plan Do Kamo qui vise à l'amélioration de la santé des Calédoniens afin de maîtriser les dépenses de santé.

Dès décembre 2017, et face à l'urgence, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a entamé une vaste phase de concertation, destinée à :

- recueillir les propositions de tous les acteurs de la santé, des institutions et des partenaires sociaux, en matière de réduction des dépenses de santé ;
- lister les pistes possibles d'économie.

**25 réunions se sont tenues en présence de la CAFAT avec les professionnels de santé** (*liste des réunions en annexe*).

Le fruit de ces travaux est contenu dans le rapport d'orientation sur les pistes potentielles de réforme du système de santé calédonien examiné ce matin par le gouvernement.

Ce rapport a été présenté ce matin lors de la séance de collégialité du gouvernement qui en a pris connaissance, puis il a été transmis à tous les organismes, institutions, syndicats professionnels et partenaires sociaux qui ont pris part aux réunions de concertation et qui ont fait des propositions.

Il a été aussitôt transmis au Congrès pour que les élus se prononcent sur les orientations et le train de mesures immédiates en faveur du RUAMM.

### **Prochaine étape : le débat au congrès**

Contrairement à ce que les uns et les autres ont pu dire ces derniers jours, le rapport ne préjuge en rien des décisions qui seront prises.

Il balaie en revanche toutes les mesures et possibilités d'actions en vue de maîtriser les dépenses de santé, ainsi que les possibilités de recours à des ressources supplémentaires.

**Il a pour objectif de servir de guide à une prise de décision par les élus du Congrès.**

Parce qu'il s'agit d'un plan-pays de sauvetage de notre système de santé, il reviendra en effet aux groupes politiques du Congrès, en commission et en séance plénière, de dire au gouvernement et à la CAFAT ce qu'il convient de faire.

## Annexe

### Liste des participants aux réunions de concertation

#### **Professionnels de santé libéraux :**

- FPLS (Fédération des Professionnels libéraux de santé)
- Conseil de l'ordre des sages-femmes
- Syndicat des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie
- Syndicat des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie
- Syndicat des médecins libéraux de Nouvelle-Calédonie (SML)
- Union pour la défense de la médecine libérale (UDML)
- Conseil de l'ordre des médecins
- Syndicat des orthophonistes de Nouvelle-Calédonie (SONC)
- SIAD (Syndicat des Infirmiers à Domicile)
- Syndicat des biologistes de Nouvelle-Calédonie
- Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes
- Syndicat des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Calédonie
- Syndicat des masseurs-kinésithérapeutes

#### **Etablissements de soins publics et privés :**

- CHT
- CHS
- CHN
- CSSR (Centre de soins de suite et de réadaptation)
- CRNC (Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie)
- ATIR (Association pour le traitement de l'insuffisance rénale)
- UNH (Unité de néphrologie-hémodialyse)

#### **Fournisseurs de matériel médical**

- SYPSAD (Syndicat des prestataires de santé à domicile)
- SIDEMM (Syndicat des importateurs et distributeurs de matériels médical et scientifiques de Nouvelle-Calédonie)

#### **Organismes mutualistes :**

- Mutuelle des patentés et libéraux
- Mutuelle du Nickel
- Mutuelle du commerce
- Mutuelle des fonctionnaires

### **Partenaires sociaux**

- U2P
- CPME
- MEDEF
- USOENC
- Cogetra
- Fédération des fonctionnaires

### **Institutions**

#### **Collectivités provinciales**

- Province Nord
- Province des Iles Loyauté
- Province Sud

#### **Organisme de protection sociale**

- CAFAT

\* \*  
\*